

NOTE d'INFORMATION

97.51

Décembre 1997

Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997

361 800 enseignants du second degré dispensaient un enseignement à l'année dans les lycées et collèges de France métropolitaine en 1996-1997. Depuis 1994, il y a un fort ralentissement de la croissance du corps enseignant du second degré alors que celle-ci était de 12,7 % au cours des dix années précédentes. En un an, l'effectif a progressé de 0,4 %. La baisse du nombre de non-titulaires s'est poursuivie (- 3 000) tandis que celui de titulaires augmente (+ 4 500).

Les certifiés représentent 56 % de l'ensemble des enseignants, les non-titulaires (avec environ 14 000 personnes) un peu moins de 4 %.

Le taux de temps partiel, qui est de 13,1 % pour l'ensemble, atteint 36,5 % chez les plus de 55 ans, en raison de la cessation progressive d'activité.

Le nombre d'heures d'enseignement dispensées reste très proche de celui de 1995-1996. Le service moyen d'un enseignant (toutes modalités de service confondues) est de 17,9 heures dont 17,2 heures de cours.



DIRECTION
DE LA PROGRAMMATION
ET DU DÉVELOPPEMENT

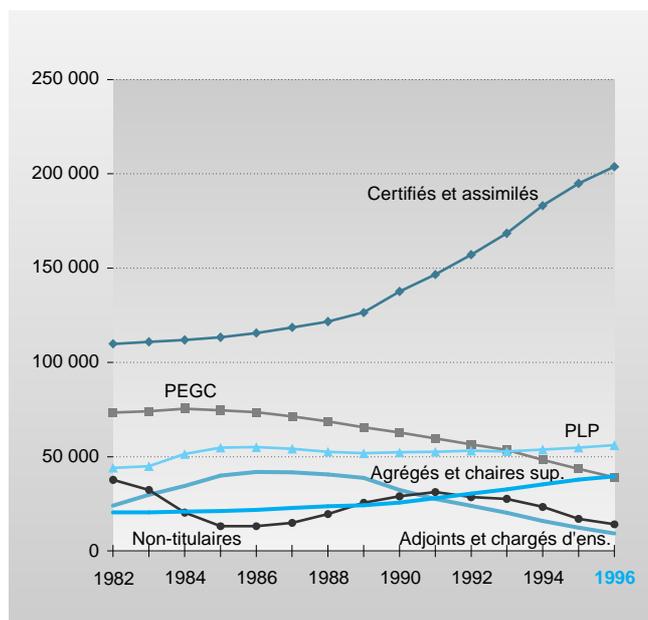
Une progression des effectifs très ralentie depuis deux ans...

Au 1^{er} janvier 1997, un peu plus de 377 800 enseignants des établissements publics du second degré étaient rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en France métropolitaine. Cet effectif comprend le personnel qui dispense un enseignement à l'année en lycée ou collège, le personnel de remplacement, les documentalistes (un peu moins de 9 000) ; les enseignants du premier degré de l'enseignement adapté en collège ou EREA ne sont pas pris en compte.

Cette Note d'Information ne concerne que les 361 800 enseignants du second degré¹ qui, à la rentrée 1996, sont affectés pour l'année en lycée ou collège. En dix ans, leur effectif avait progressé d'un peu plus de 40 700 personnes (+ 12,7 %). Mais, pour la deuxième année consécutive, la hausse est très modérée (+ 0,4 % par rapport à la rentrée 1995). Cette stagnation globale recouvre des évolutions contrastées selon les types d'enseignants. Ainsi l'effectif de non-titulaires a été réduit de moitié en quatre ans (14 100 à la rentrée 1996 contre 28 500 en 1992) et

1. Les enseignants du premier degré affectés en établissement du second degré ne sont pas pris en compte dans cette Note, à la différence des années précédentes. Du fait de leur double appartenance au primaire et au secondaire, la reconstitution de leur service à partir du système de gestion EPP, dédié au second degré, est actuellement imparfaite.

Évolution du nombre d'enseignants du second degré de 1982 à 1996
France métropolitaine – Public



de près de 20 % depuis la rentrée 1995. Pour les titulaires, la disparition progressive des PEGC, PLP1, adjoints et

chargés d'enseignement – catégories d'enseignants dans lesquelles il n'y a plus de recrutement – se poursuit. En contrepartie, la progression des effectifs de professeurs certifiés, agrégés, de chaire supérieure et de PLP2 continue à un rythme assez soutenu. Ainsi les certifiés représentent 56 % de l'ensemble (contre 45 % en 1992) et les agrégés plus de 10 % (tableau I).

À l'instar de l'année précédente, suite à une politique de promotion d'agrégés dans le corps des professeurs de chaire supérieure (appelés à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles), ce dernier s'accroît de 18 % en un an.

... accompagnée d'une évolution des affectations selon le type d'établissement

Dans la continuité de la tendance observée depuis plusieurs années, le lien entre le corps d'origine et l'établissement d'affectation se relâche un peu plus. Les parts des agrégés et des certifiés exerçant en collège augmentent d'un point. Désormais 22 % des agrégés et 56 % des certifiés enseignent en collège. Il y a également un glissement d'un point de la proportion de PLP en lycée d'enseignement général et technologique (16 %). Pour ces derniers, leur présence en collège ou LEGT est essentiellement liée à l'existence de sections d'enseignement professionnel (tableau II).

Dans les LEGT, comme dans les collèges, 64 % des enseignants sont des certifiés. Les agrégés représentent 22 % des enseignants en LEGT, part identique à celle des PEGC en collège. Dans les lycées professionnels, 81 % des enseignants sont des PLP et 9 % des non-titulaires (tableau III).

Les femmes sont majoritaires mais inégalement réparties

Bien que majoritaires dans l'ensemble (56 %), les femmes n'ont pas la même représentation selon les corps. Elles ne sont que 29 % parmi les professeurs de chaire supérieure, mais représentent 51 % des agrégés et jusqu'à 60 % chez les certifiés (tableau II). Chez les PLP, la proportion plus faible de femmes (46 %) s'explique en partie par le caractère traditionnellement masculin des disciplines technico-professionnelles relevant du domaine de la production (23 % de femmes). C'est dans les domaines des services que ce taux est le plus élevé (72 %). Si les femmes sont également nettement majoritaires dans les disciplines

Tableau I – Répartition par corps ou grade des enseignants des collèges, lycées généraux et technologiques et lycées professionnels
(hors enseignants du premier degré affectés dans les établissements du second degré)
Variations entre 1995-1996 et 1996-1997
France métropolitaine – Public

Corps ou grade	Effectifs 1996-97	%	Effectifs 1995-96	%	Variation absolue	Variation relative
Chaires supérieures	2 098	0,6	1 779	0,5	319	17,9
Agrégés (y compris stagiaires)	37 480	10,4	35 964	10,0	1 516	4,2
Certifiés et assimilés (y compris stagiaires)	203 790	56,3	194 841	54,1	8 949	4,6
Adjoints et chargés d'enseignement	9 265	2,6	12 349	3,4	- 3 084	-25,0
PEGC	39 021	10,8	43 504	12,1	- 4 483	-10,3
PLP1	12 624	3,5	17 204	4,8	- 4 580	-26,6
PLP2 (y compris stagiaires)	43 490	12,0	37 605	10,4	5 885	15,6
Autres titulaires*	3	-	0	-	3	-
Total titulaires et stagiaires	347 771	96,1	343 246	95,3	4 525	1,3
Non-titulaires	14 066	3,9	17 058	4,7	- 2 992	-17,5
Total général	361 837	100,0	360 304	100,0	1 533	0,4

* Il s'agit de conseillers principaux d'éducation.

Tableau II – Répartition des enseignants du second degré selon le type d'établissement et pourcentage de femmes
(hors enseignants du premier degré affectés dans les établissements du second degré)
France métropolitaine – Public

Corps ou grade	LEGT*	Collèges	LP	Total	% de femmes
Chaires supérieures	100,0	-	-	2 098	29,0
Agrégés (y compris stagiaires)	77,7	21,7	0,6	37 480	50,8
Bi-admissibles	59,3	39,6	1,0	2 961	51,9
Certifiés et assimilés (y compris stagiaires)	41,8	56,2	2,1	200 829	60,1
Adjoints et chargés d'enseignement	24,7	66,2	9,2	9 265	57,1
PEGC	0,1	99,7	0,2	39 021	59,5
PLP	15,6	7,7	76,7	56 114	45,9
Non-titulaires	26,1	39,6	34,3	14 066	55,0
Ensemble	36,4	48,9	14,7	361 837	56,4

* Y compris les lycées polyvalents.

Tableau III – Répartition des enseignants du second degré par corps ou grade au sein de chaque type d'établissement
France métropolitaine – Public

Corps ou grade	LEGT	Collèges	LP	Ensemble
Chaires supérieures	1,6	0,0	0,0	0,6
Agrégés	22,1	4,6	0,4	10,4
Bi-admissibles	1,3	0,7	0,1	0,8
Certifiés et assimilés	63,8	63,7	7,8	55,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1,7	3,5	1,6	2,6
PEGC	0,0	22,0	0,2	10,8
PLP	6,6	2,4	80,9	15,5
Non-titulaires	2,8	3,1	9,1	3,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

générales (63 %), on observe un déséquilibre entre la philosophie, la physique-chimie et les sciences économiques (de 39 à 43 %) et les lettres et langues vivantes (plus de 73 %) (tableau IV).

Le recours aux non-titulaires se concentre dans certains domaines disciplinaires

En moyenne, sur l'ensemble des disciplines, 29 % des enseignants ont plus de 50 ans et 13 % moins de 30 ans. C'est dans les domaines du génie (sauf chimique et électrique) que le vieillissement du corps enseignant est le plus marqué : selon le domaine, un tiers ou plus des enseignants a plus de 50 ans et de 5 à 10 % moins de 30 ans (tableau IV).

Tableau IV – Répartition des enseignants du second degré selon le groupe de disciplines et part des non-titulaires, des femmes et des enseignants de moins de 30 ans et de plus de 50 ans
France métropolitaine – Public

Groupe de disciplines	LEGT	Collèges et SES/SEGPA	LP	Total	% femmes	% non-titulaires	% de moins de 30 ans	% de plus de 50 ans
Domaines disciplinaires								
Philosophie	4 038	2	10	4 050	39,4	1,8	17,0	26,8
Lettres	14 352	47 308	10 332	71 992	73,9	3,4	12,4	33,0
Langues vivantes	21 871	25 715	118	47 704	78,6	4,8	14,0	27,0
Histoire-géographie	8 970	15 344	20	24 334	54,1	0,4	16,3	28,5
Sciences économiques et sociales	3 292	1	4	3 297	43,5	0,8	20,9	14,0
Mathématiques	16 525	25 225	6 014	47 764	47,9	1,1	13,8	30,3
Physique-chimie	13 280	3 804	33	17 117	43,3	0,2	17,7	35,5
Biologie-géologie	6 081	11 547	6	17 634	64,3	3,1	10,0	38,6
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	1 227	133	51	1 411	63,9	13,5	19,2	20,1
Éducation musicale	165	4 766	2	4 933	60,1	14,2	24,1	13,2
Arts plastiques	427	4 795	34	5 256	59,2	1,2	9,9	27,8
Métiers des arts appliqués	960	4	1 594	2 558	53,1	8,0	13,5	23,1
Total domaines disciplinaires	91 188	138 644	18 218	248 050	63,3	2,9	14,0	30,4
Domaines technico-professionnels de la production								
Technologie	12	14 045	20	14 077	39,9	3,5	11,2	25,0
Encadrement des ateliers (1) : industrie	840	1	1 130	1 971	30,2	10,7	5,7	44,3
Génie industriel	1 278	1 714	4 108	7 100	34,7	8,9	4,5	41,0
Génie chimique	64	0	105	169	24,3	26,0	16,6	24,9
Génie civil	1 177	929	1 635	3 741	5,2	15,5	9,1	32,0
Génie thermique	290	344	569	1 203	2,6	13,6	9,2	36,3
Génie mécanique	8 685	302	6 458	15 445	2,2	4,6	10,8	33,6
Génie électrique	4 428	44	3 351	7 823	3,6	7,3	17,5	18,0
Biotechnologie-Santé-Environnement-Génie biologique	642	65	2 545	3 252	95,5	14,4	12,3	19,8
Hôtellerie : techniques culinaires	432	48	696	1 176	5,8	12,2	7,4	25,9
Total domaines technico-professionnels de la production	17 848	17 492	20 617	55 957	22,8	7,2	10,7	29,5
Domaines technico-professionnels des services								
Encadrement des ateliers (1) : services	125	0	132	257	38,9	12,1	3,9	37,7
Informatique - Télématique	116	0	1	117	5,1	0,0	16,2	16,2
Industries graphiques	90	9	140	239	14,2	26,4	8,4	37,7
Conduite - Navigation	25	0	328	353	1,4	26,6	5,1	38,2
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	140	14	242	396	28,0	33,1	5,8	28,5
Économie familiale et sociale-Collectivités	118	1 250	665	2 033	98,0	25,2	11,1	23,6
Paramédical et social, soins personnels	1 089	3	899	1 991	88,0	22,9	9,8	18,8
Économie et gestion	14 161	105	8 484	22 750	72,5	3,0	12,1	18,8
Hôtellerie : services, tourisme	519	24	589	1 132	38,3	21,5	18,3	13,8
Total domaines technico-professionnels des services	16 383	1 405	11 480	29 268	71,5	7,6	11,9	19,6
Enseignement non spécialisé (2)	4	114	4	122	51,6	95,9	12,3	10,7
Éducation physique et sportive	6 223	19 331	2 886	28 440	46,8	1,8	15,8	22,9
Ensemble	131 646	176 986	53 205	361 837	56,4	3,9	13,4	28,8

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins une heure d'enseignement sont comptabilisés.

(2) Enseignement qui est presque exclusivement dévolu aux enseignants titulaires du premier degré (hors champ).

NB : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des « pivots » activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement-collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Les non-titulaires sont pour un peu plus de la moitié d'entre eux sur des domaines disciplinaires (qui désignent l'enseignement général de l'ancienne nomenclature). Ils exercent principalement en lettres et langues vivantes. Dans les domaines des services, un tiers d'entre eux sont sur

1995 (- 0,2 %). La variation annuelle observée est globalement du même ordre que celle des effectifs d'élèves (dix-neuf académies en baisse en métropole), ce qui explique que le ratio global heures d'enseignement par élève se maintient à 1,35 (tableau VIII).

des disciplines d'économie ou gestion. Les domaines de la production ne donnent pas lieu à un tel effet de concentration, cinq domaines ayant à peu près les mêmes effectifs en non-titulaires.

Le travail à temps partiel est choisi par 13 % des enseignants. Les femmes y recourent deux fois plus que les hommes (17 % contre 8 %). La cessation progressive d'activité explique qu'à partir de 55 ans plus du tiers des enseignants exerce à temps partiel (tableau V).

Les effectifs ont peu évolué dans les académies

Les effectifs d'enseignants restent assez stables. La répartition entre les différents corps d'enseignants au sein de chaque académie peut être le reflet de situations particulières. Ainsi, en région parisienne, la présence de nombreuses classes du second cycle général et technologique et du post-secondaire (classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs) se traduit par une forte proportion d'agrégés et professeurs de chaire supérieure (de 12 à 25 % contre 10,8 pour la France métropolitaine). Une part élevée de PLP traduit une forte scolarisation dans l'enseignement professionnel (académies de Lille, Nancy-Metz ou Strasbourg). Le recours aux non-titulaires est très prononcé en région parisienne, aussi bien en proportion qu'en volume (tableau VI).

17,2 heures d'enseignement devant élèves en moyenne

Le volume d'heures d'enseignement (6 213 000 heures) est identique à celui de

Tableau V – Personnel titulaire à temps partiel

France métropolitaine – Public

Corps ou grade	Effectif total 1996-1997	Effectif total 1995-1996	Effectif à temps partiel 1996-1997	Effectif à temps partiel 1995-1996	Variation absolue	% temps partiel 1996-1997			
						Ensemble	Hommes	Femmes	55 ans et plus
Chaires supérieures et agrégés	39 578	37 743	3 330	3 072	258	8,4	4,6	12,3	19,2
Certifiés et assimilés	203 790	194 841	26 800	23 212	3 588	13,2	7,3	17,0	35,5
Adjoints et chargés d'enseignement	9 265	12 349	1 353	1 614	-261	14,6	7,7	19,8	38,0
PEGC	39 021	43 504	7 969	7 523	446	20,4	15,3	23,9	48,9
PLP1	12 624	17 204	1 316	1 492	-176	10,4	4,4	14,9	16,0
PLP2	43 490	37 605	4 696	3 871	825	10,8	9,3	12,9	34,0
Total	347 768	343 246	45 464	40 784	4 680	13,1	8,0	17,0	36,5

Tableau VI – Répartition des enseignants du second degré par catégorie selon les académies (1996-1997)

(hors enseignants du premier degré affectés en établissements du second degré)

Académies	Enseignants titulaires					Enseignants non titulaires	Total
	Agrégés et ass.	Certifiés et ass.	Adj. et chargés. ens.	PEGC	PLP		
Aix-Marseille	1 870	9 149	510	1 665	2 295	433	15 923
Amiens	1 076	7 415	356	1 455	2 267	656	13 225
Besançon	705	4 625	202	939	1 468	247	8 186
Bordeaux	1 701	8 877	464	2 295	2 828	319	16 484
Caen	808	4 874	229	1 182	1 457	352	8 902
Clermont-Ferrand	683	4 098	213	1 175	1 276	197	7 642
Corse	107	987	59	186	204	193	1 736
Créteil	3 129	14 704	542	1 647	3 184	1 923	25 129
Dijon	1 067	6 031	254	1 404	1 623	442	10 821
Grenoble	1 883	9 937	529	1 764	2 396	366	16 876
Lille	2 180	15 567	706	3 433	5 405	1 072	28 363
Limoges	429	2 642	119	598	887	140	4 815
Lyon	2 031	9 153	427	1 709	2 648	475	16 443
Montpellier	1 250	7 425	412	1 496	1 788	452	12 823
Nancy-Metz	1 524	9 511	415	2 074	3 243	687	17 454
Nantes	1 531	8 757	415	1 710	2 494	442	15 350
Nice	1 093	5 989	287	1 046	1 289	465	10 169
Orléans-Tours	1 574	8 790	363	1 822	2 235	449	15 233
Paris	2 919	5 882	204	531	1 356	663	11 555
Poitiers	960	5 526	296	1 519	1 716	261	10 278
Reims	905	5 348	206	1 220	1 474	289	9 442
Rennes	1 377	7 764	361	1 692	2 243	433	13 870
Rouen	1 337	7 276	301	1 243	1 982	430	12 569
Strasbourg	1 283	6 143	257	1 323	1 981	304	11 291
Toulouse	1 486	81 67	390	1 850	2 548	448	14 889
Versailles	4 670	19 153	748	2 043	3 827	1 928	32 369
France métropolitaine	39 578	203 790	9 265	39 021	56 114	14 066	361 837
La Réunion	396	3 004	195	894	1 185	561	6 235
Guadeloupe	133	1 112	157	912	827	212	3 353
Martinique	133	1 417	173	765	667	326	3 481
Guyane	30	533	66	88	164	185	1 066
France métró + DOM	40 270	209 856	9 856	41 680	58 957	15 350	375 972

SOURCES

Les données présentées résultent de l'exploitation de l'enquête annuelle sur le service des enseignants dans le second degré public. Elles sont, à 95 %, issues de fichiers informatiques extraits d'une base constituée à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP implanté dans les établissements et de l'application Emplois-Postes-Personnels (EPP). Ce taux fluctue selon les académies. En particulier, il n'est que de 68 % pour l'académie de Créteil et de 85 % pour celle de Nancy-Metz. Le reliquat correspond soit à une source « papier » (fiches VS09), soit à des estimations de données manquantes.

L'estimation du nombre de documentalistes est tirée de l'annuaire EPP des enseignants de juin 1997.

Le nombre total d'enseignants du second degré public de l'Éducation nationale vient des fichiers de paie des trésoriers-payeurs généraux au 1^{er} janvier 1997.

Le service moyen hebdomadaire des enseignants (tous grades et toutes modalités de service confondus) est de 17,9 heures, dont 17,2 d'enseignement devant élèves. Au regard du temps d'enseignement, on peut distinguer trois groupes d'enseignants, qui reflètent les différences d'obligation de service des corps d'enseignants du second degré. Les agrégés et professeurs de chaire supérieure assurent en moyenne un peu plus de 14 heures d'enseignement, les PLP plus de 19 heures (l'obligation réglementaire de service des PLP varie de 18 à 23 heures selon la discipline), les autres personnels enseignant environ 17 heures. Par ailleurs, les non-titulaires, les PLP, les adjoints et les chargés d'enseignement consacrent en moyenne de une à deux heures hebdomadaires à des activités complémentaires de l'enseignement, alors que la moyenne tous enseignants confondus est d'une demi-heure (*tableau VII*). Ces heures incluent, pour les enseignants d'éducation physique et sportive, leur activité au sein de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) (3 heures).

Près de 489 100 heures ont été rémunérées en tant qu'heures supplémentaires année (*voir l'encadré Définitions p.6*), soit 3,5 % de moins qu'en 1995-1996. Ce sont les agrégés et professeurs de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne) et les PEGC qui en font le moins (0,9).

Bernard Chevalier / DPD C5

Tableau VII – Service hebdomadaire moyen dans le second degré public (1996-1997)

Corps ou grade	Effectif	Heures rémunérées			Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	
Agrégés et chaires sup.	39 578	14,3	0,2	15,1	2,2
Certifiés et assimilés	203 790	17,1	0,3	17,6	1,3
Adjoints et chargés d'enseignement	9 265	17,2	2,2	19,4	1,1
PEGC	39 021	17,2	0,3	17,5	0,9
PLP	56 114	19,4	1,3	20,7	1,4
Titulaires	347 771	17,2	0,5	17,8	1,4
Non-titulaires	14 066	17,5	0,9	18,5	1,3
Ensemble	361 837	17,2	0,5	17,9	1,4

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités autres que les cours.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

Tableau VIII – Évolution des heures d'enseignement par académie et moyenne des heures d'enseignement par élève

Académies	Heures d'enseign. 1996/1997	Variation 96/95 (en %)	Heures enseign./élève*
Aix-Marseille	269 468	0,9	1,33
Amiens	236 286	0,2	1,37
Besançon	138 488	- 1,9	1,38
Bordeaux	282 236	0,3	1,34
Caen	153 606	- 0,1	1,37
Clermont-Ferrand	126 748	- 0,7	1,41
Corse	30 476	0,7	1,45
Créteil	444 721	0,0	1,33
Dijon	182 813	- 0,9	1,35
Grenoble	289 038	0,3	1,31
Lille	495 681	- 0,3	1,37
Limoges	80 655	- 0,1	1,46
Lyon	282 233	0,3	1,35
Montpellier	218 556	1,3	1,31
Nancy-Metz	294 510	0,0	1,42
Nantes	260 218	- 1,5	1,35
Nice	176 646	2,1	1,29
Orléans-Tours	267 529	- 0,1	1,34
PARIS	183 144	0,8	1,39
Poitiers	173 614	1,3	1,39
Reims	164 881	- 0,8	1,36
Rennes	229 719	- 0,5	1,36
Rouen	223 508	0,5	1,34
Strasbourg	191 773	0,7	1,37
Toulouse	244 780	- 0,1	1,38
Versailles	571 942	- 2,5	1,33
France métropolitaine	6 213 269	- 0,2	1,35
La Réunion	111 092	0,8	1,23
Guadeloupe	63 030	0,9	1,34
Martinique	59 862	- 1,5	1,35
Guyane (1)	19 551	ns	1,25
France métro + DOM	6 466 804	- 0,1	1,35

* Hors formations complémentaires.

Les heures dispensées par les enseignants du premier degré ne sont pas prises en compte.

Les heures d'enseignement par élève incluent les heures supplémentaires.

(1) L'amélioration de la qualité des réponses rend l'évolution non significative.

CHAMP

Cette Note d'Information ne concerne que le personnel enseignant de grades du second degré affecté en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP) et collèges publics dépendant de l'Éducation nationale (y compris les classes post-secondaires des lycées (sections de techniciens supérieurs ou classes préparatoires aux grandes écoles) et les SES/SEGPA des collèges) exerçant une activité de formation initiale devant élèves pour l'ensemble de l'année scolaire.

Dans les tableaux II, III et IV, les enseignants des lycées polyvalents sont comptabilisés dans la colonne LEGT. Les lycées polyvalents sont des LEGT dotés de sections d'enseignement professionnel.

Les enseignants faisant fonction de chef de travaux qui ne dispensent pas au moins une heure d'enseignement ne sont pas pris en compte, les documentalistes non plus.

On ne peut donc pas comparer directement les effectifs recensés ici avec les effectifs provenant d'autres sources sur le personnel enseignant (par exemple avec ceux de la Note d'Information sur le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ou de l'enquête annuelle sur les maîtres auxiliaires).

Certains groupes d'enseignants, bien qu'ayant une affectation pour toute l'année scolaire en établissements du second degré, ne sont pas pris en compte. Ce sont tout d'abord les 2 017 enseignants des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Il en est de même pour les enseignants des disciplines religieuses (catholique, protestante ou israéliite) exerçant dans les académies de Nancy-Metz ou de Strasbourg. Enfin, contrairement aux Notes d'Information publiées au cours des années antérieures, les instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants affectés dans le second degré ne sont pas décrits. Ces derniers, relevant de l'enseignement primaire pour certains actes de gestion, ne sont pris en compte que partiellement dans l'application EPP.

DÉFINITIONS

Plusieurs corps d'enseignants, titulaires ou non-titulaires, assurent les cours dans les établissements du second degré.

Les titulaires sont répartis en plusieurs corps et grades.

Certains sont en expansion comme les corps de certifiés, agrégés ou les professeurs de lycée professionnel du 2^{ème} grade (PLP2), mais d'autres (PEGC, PLP1, adjoints et chargés d'enseignement) ne recrutent plus actuellement et sont en voie d'extinction.

On recense donc :

- les agrégés et les professeurs de chaire supérieure qui, choisis parmi les agrégés, sont particulièrement destinés à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles ;
- les certifiés et assimilés, titulaires d'un CAPES, CAPET ou du CAPEPS, bi-admissibles (certifiés ayant été deux fois admissibles à l'agrégation et bénéficiant d'une rémunération indiciaire spécifique) et enseignants issus d'un autre corps et intégrés au sein du corps des certifiés ;
- les adjoints et chargés d'enseignement, anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires ;
- les professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) ;
- les PLP1 et PLP2 y compris les chefs de travaux.

De plus, des enseignants du premier degré, instituteurs ou professeurs des écoles, spécialisés ou non, exercent leur activité essentiellement dans les sections d'éducation spécialisée (SES) ou sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges. Contrairement aux années précédentes, ils ne figurent pas dans ces résultats.

Dans cette Note d'Information, les stagiaires sont toujours regroupés avec les titulaires de la catégorie correspondante.

Les non-titulaires sont en grande majorité des maîtres auxiliaires occupant un poste à l'année. La catégorie des non-titulaires regroupe également d'autres populations de plus faibles effectifs : les enseignants contractuels, recrutés à titre temporaire lorsque certains emplois ne peuvent être pourvus par des titulaires, surtout dans des domaines technico-professionnels, des personnels qui enseignent dans des établissements du second degré public tout en ayant un grade ou un statut différent de ceux énumérés ci-dessus, surveillants d'externat par exemple.

Le service total des enseignants peut se décomposer en trois parties :

– les heures d'enseignement qui sont des heures réellement dispensées aux élèves ;

– les heures consacrées à diverses activités complémentaires de l'enseignement, comme celles effectuées dans les sections sportives de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), dans les commissions ou comités culturels, les heures de décharge syndicale, etc ; des heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux ; des majorations de service (pour classe à effectif faible, absence d'enseignement au troisième trimestre principalement) ; des réductions de service (motifs tels que les classes à effectif pléthorique, les horaires de première chaire, etc.) ;

– les pondérations pour enseignement dans les classes post-secondaires des lycées.

Le service total des enseignants ainsi constitué est établi sur une base hebdomadaire et peut, dans le cas où il dépasse les obligations de service des intéressés, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires. Ces heures supplémentaires peuvent être de deux sortes, permanentes ou occasionnelles :

- les heures supplémentaires-année (HSA) correspondent au dépassement régulier durant l'année scolaire du service que doit l'enseignant (étant donné son corps, sa modalité de service, sa discipline de poste) ;
- les heures supplémentaires effectives (HSE), ou heures de suppléance, correspondent à un dépassement exceptionnel de ce service, dû à une cause passagère.

Ainsi, par exemple, un enseignant qui doit 18 heures hebdomadaires peut assurer deux heures supplémentaires hebdomadaires sur toute l'année (HSA) et, à l'occasion de l'absence d'une journée d'un collègue, effectuer une heure de suppléance (HSE).

Seules les HSA qui, par définition, sont fixées au début de l'année scolaire, sont prises en compte dans l'enquête sur le service des enseignants dans le second degré public.

Il faut noter qu'une HSA n'est pas forcément une heure d'enseignement mais peut être attribuée sur une activité hors enseignement (activités culturelles, heures UNSS, etc).

La cessation progressive d'activité : forme de travail à mi-temps concernant des agents âgés de 55 ans au moins, totalisant 25 ans de service effectif et qui ne peuvent obtenir une pension de retraite à jouissance immédiate (à l'exception des femmes fonctionnaires mères de trois enfants ou plus ayant accompli quinze ans de service). Les bénéficiaires perçoivent le traitement correspondant au mi-temps augmenté d'une indemnité égale à 30 % du traitement indiciaire brut correspondant à un temps plein.